

Philosophie

Écrit

Épreuve commune

Sujet : *La responsabilité*

Pour rompre avec une longue série de sujets présentés sous forme interrogative, nous avons pris la décision de choisir cette année un sujet notionnel. A l'intérieur du domaine proposé à la préparation des candidats et des candidates (*La morale*), nous avons cherché une notion qui puisse offrir matière à réflexion à tous, qu'ils soient ou non spécialistes de philosophie et quel que soit leur degré de maîtrise de la technicité conceptuelle. Avec la notion de responsabilité, nous ouvrons un terrain de réflexion où tous pouvaient se retrouver et déployer une argumentation intéressante. Elle se prêtait tant à une approche en termes métaéthiques, en s'orientant sur la question de ses fondements, qu'à une perspective en termes d'éthique appliquée (qu'elle relève par exemple de l'éthique médicale, de l'éthique sociale ou de l'éthique environnementale), certaines des meilleures copies parvenant à articuler ces deux directions de la réflexion. Notion classique et fondamentale de la philosophie morale, elle ne pouvait pas vraiment prendre les candidats et candidates par surprise et se situait bien au cœur du domaine retenu. Mais elle s'offrait également à des traitements plus larges et transversaux, au delà du seul domaine moral, vers les sens juridiques, politiques, sociaux ou historiques de la responsabilité : ici encore, certaines des meilleurs copies ont réussi à déployer la problématique dans toute son extension. Elle permettait également aux étudiants les mieux armés de mobiliser des références doctrinales classiques, tout en offrant la possibilité de recourir à des ressources plus contemporaines, relevant notamment (mais bien sûr pas seulement) de la philosophie analytique. A l'articulation entre philosophie morale et théorie de l'action, elle pouvait et devait susciter une interrogation sur le rapport du sujet à ses actes, la nature et le sens de la personnalité morale, la compréhension de sa continuité temporelle, le partage entre le volontaire et l'involontaire, ou encore la nature des relations à autrui.

Cette année encore les résultats ont été plus qu'honorables. La moyenne s'est établie à 10,03, avec un écart-type de 3,72. Sur les 4533 copies qui étaient proposées à notre évaluation, 907 ont obtenu une note supérieure ou égale à 14/20, soit 20 % de l'effectif total, ce qui atteste du grand nombre de copies de qualité que nous avons pu lire. Nous avons eu le plaisir d'avoir 238 très bonnes copies (pour des notes allant de 16/20 à 18/20) et 148 excellentes copies (avec des notes comprises entre 18/20 et 20/20). Ces bons résultats sont en légère augmentation par rapport à l'année précédente, ce dont nous nous réjouissons. Le jury tient à souligner l'exceptionnelle qualité de ces meilleures copies, qui ont forcé notre admiration, non seulement par leur maîtrise méthodologique de l'exercice, par la rigueur et l'élégance de leur formulation et par l'ampleur et la précision des connaissances mobilisées, mais aussi par la profondeur de la réflexion et la maturité intellectuelle dont elles faisaient preuve.

Néanmoins, à l'autre bout du spectre, 236 copies n'ont pas obtenu une note supérieure à 04/20, 722 copies ont atteint seulement une note inférieure ou égale à 06/20. Ces dissertations présentaient de nombreux défauts méthodologiques et argumentatifs, une culture philosophique vraiment très insuffisante (à tel point qu'on se demande parfois si certains candidats ont vraiment travaillé la matière depuis qu'ils l'ont abordée en terminale), un manque d'analyse conceptuelle, une regrettable imprécision dans la définition de la problématique, et parfois d'inquiétantes faiblesses de l'expression écrite, notamment syntaxiques et orthographiques.

Le défaut le plus généralisé d'un nombre très important de copies aura été d'avoir manqué la spécificité du sujet proposé et de l'avoir diluée dans de grands développements stéréotypés relevant de la philosophie morale en général, à la faveur d'une substitution de problématique opérée plus ou moins implicitement. Plus encore que les autres années, ce défaut a été spectaculaire, tant il était massif. Un très grand nombre de candidats et de candidates ont en effet très soigneusement contourné tout effort précis et rigoureux d'analyse conceptuelle et de définition des termes qui les aurait empêchés de raccrocher le sujet à une problématique qui leur était plus familière. Tout se passe comme s'ils ne prenaient pas le temps de lire vraiment et d'analyser le sujet, refusaient de s'exposer à l'inévitable inquiétude qui accompagne tout véritable effort de réflexion et cherchaient à tout prix à se rassurer. Ils donnent ainsi l'impression de se jeter à corps perdu dans une rédaction frénétique fondée sur la juxtaposition de développements déjà tout faits ou de fragments de cours assez mal restitués, qu'on essaie, bon an, mal an, de raccrocher à la notion offerte à l'analyse, au lieu de partir d'elle et d'en déployer les potentialités problématiques. Il y a là sans nul doute un « effet programme », qui conduit les candidats à « bachoter » durant leur préparation, à se constituer quelques développements qu'on estime pouvoir être utilisables pour n'importe quel devoir portant sur « la morale » en général et dont l'approfondissement leur a coûté tant de peine qu'ils ne sont pas prêts à les sacrifier, même s'ils ne sont pas vraiment pertinents pour la question posée. Cela conduit à des développements extrêmement

convenus, décalés par rapport au sujet, et qui ne portent jamais la marque d'une réflexion vivante et ouverte. Devant de nombreuses copies, le jury a eu l'impression qu'il aurait très bien pu lire exactement le même devoir, la même construction, les mêmes références et les mêmes développements quel qu'ait pu être le sujet proposé, à quelques nuances près. En refusant l'analyse du terme, en s'en tenant à des définitions très vagues ou unilatérales de la responsabilité, un nombre impressionnant de copies assimilaient celle-ci à la moralité, à la vertu, au devoir (ou à un devoir en particulier, mais qui restait souvent indéterminé), au point que tous ces termes devenaient interchangeables et étaient utilisés comme des synonymes, preuve que le propos perdait toute précision et toute rigueur. On peut en tirer ici un conseil général : quand on s'aperçoit que son propos pourrait indistinctement porter sur une notion ou une autre parmi les catégories fondamentales du domaine qu'on a travaillé pendant l'année, c'est le signe de l'insuffisance de l'analyse du sujet et du flou de l'argumentaire. Le premier réflexe du candidat doit être de s'efforcer de préciser la spécificité du sujet et de la problématique par laquelle il doit l'aborder, en opérant un patient travail de distinctions conceptuelles, et non pas de chercher à le rattacher à de grandes généralités trop bien connues.

Certes, l'usage ordinaire du terme peut inviter dans une certaine mesure à une telle identification. Être une personne responsable, assumer ses responsabilités, ne pas les esquiver, répondre de soi et des autres : c'est bien là être vertueux, être moral et accomplir son devoir... Mais pour autant, il n'y a là qu'un aspect déterminé de la notion envisagée. De façon très étonnante, de très nombreuses copies s'en sont tenues ainsi à un usage intransitif de la notion, en dressant les équivalences suivantes : un homme responsable est un homme fiable, digne de confiance, donc un homme bien, donc un homme moral ; la responsabilité devenait donc l'autre nom de la morale, et cela donnait lieu à un devoir construit sur la juxtaposition de doctrines, le plus souvent de l'eudémonisme aristotélicien, de la déontologie kantienne et du « visage » lévinassien. Cet usage de la notion n'était évidemment pas à exclure, mais il ne doit en aucun cas occulter son sens transitif : responsable de X ou Y, ce qui donnait nécessairement à penser le rapport à la causalité et à l'imputabilité. Or, à notre grande surprise, combien de copies avons-nous lues qui escamotaient purement et simplement toute réflexion sur la question de l'imputabilité de nos actions et d'une responsabilité quant au mal, pour s'en tenir à l'équation « être responsable, c'est être moral », et engager résolument la réflexion sur la question des fondements de la moralité (théologiques, rationnels, affectifs...), aimantées sans doute en cela par des souvenirs de cours ou de corrigés, dans un mouvement de substitution du sujet qui ne pouvait avoir que des effets catastrophiques. Souvent la réflexion parvenait à s'ouvrir à la responsabilité envers autrui, elle aussi conçue comme une vertu, mais sans que jamais soit posée la question du rapport du sujet à ses propres actions, qu'elles soient bonnes ou mauvaises. Ne sommes-nous pas en effet tout aussi responsables de nos actions mauvaises que de nos bonnes actions ? Ne sommes-nous pas responsables de nos propres manquements à la responsabilité qui nous incombe ? Nous avons certes à assumer nos responsabilités, et à ce titre elle peut être considérée comme une vertu. Mais nous avons toujours aussi à répondre des actions où ces responsabilités n'ont pas été assumées et l'irresponsabilité (un thème que trop de candidats ont entièrement laissé de côté) n'est pas la pure et simple absence de responsabilité : elle en est aussi une modalité. En manquant cette tension entre le fait que nous sommes toujours responsables de nos actions, que nous le voulions ou non, et le fait que la responsabilité est aussi quelque chose que nous devons ressaisir et assumer, entre une compréhension de la responsabilité comme imputabilité et une compréhension de la responsabilité comme vertu et exigence, certains candidats se privaient d'un levier précieux pour la problématisation et la réflexion. Un tel traitement de la question faisait apparaître que nombre de candidats et candidates étaient plutôt bien armés, conceptuellement et en termes de références doctrinales, pour ce qui est d'une approche en termes normatifs, relevant de la philosophie morale à proprement parler, mais qu'ils étaient souvent singulièrement démunis pour tout ce qui relevait plus spécifiquement des théories de l'action, alors même qu'on voit difficilement comment ces deux directions de la réflexion philosophique sur la *praxis* pourraient être découplées. Bien au contraire, le sujet invitait à se pencher sur leur articulation.

Cette assimilation de la responsabilité à la moralité a conduit le plus souvent à des exposés sans véritable tension théorique, ce flou sémantique non dissipé interdisant de construire une problématique ferme et intéressante. De telles copies se caractérisaient par un étonnant désintérêt pour les enjeux effectifs de la question posée et proposaient souvent des considérations édifiantes à propos du devoir de responsabilité, qui ne sauraient tenir lieu d'analyses conceptuelles véritables. Les devoirs oscillaient alors entre des exposés non problématisés et très plats (la responsabilité est I) notre devoir II) une contrainte extérieure III) une nécessité sociale ou une condition de la vie en collectivité), et une approche qui tentait de discerner un problème, mais qui aboutissait souvent à deux traitements-type.

Tout d'abord, le traitement « jugement de valeur » : la responsabilité est un devoir qui fait notre noblesse : elle est donc « bonne » (avec Kant ou Platon), mais trahit en réalité une stratégie de domination sociale qui en fait quelque chose de « mauvais » ou de « condamnable » (en s'aidant de Nietzsche, voire étrangement de Spinoza), et enfin elle représente une sorte de « mal nécessaire » dont il faut s'accommoder, ou encore une sorte de « transcendance vers l'infini » fort peu explicitée, et prenant souvent appui sur une référence superficielle à Levinas. Ce traitement pouvait parfois donner lieu à de bons passages ou à des analyses pertinentes, lorsque les auteurs convoqués l'étaient avec nuance et avec un relatif souci du développement de la pensée dont ils sont porteurs, ainsi que des enjeux soulevés par leurs thèses. Mais dans de très nombreux cas, le lecteur quittait la copie avec le sentiment d'avoir assisté à une sorte de procès de la moralité aboutissant à un compromis tellement tiède qu'il en devenait un peu écœurant, ou à une sorte de

"fuite vers la transcendance" un peu exaltée et souvent mal maîtrisée. Ces grands développements très généraux sur « la morale » s'expriment souvent avec une certaine naïveté, qu'elle relève d'un moralisme un peu sentencieux, dogmatique ou sentimental, très peu argumenté, ou d'un « immoralisme » tout aussi superficiel et arbitraire, vaguement teinté de nietzschéisme mal assimilé. On y retrouve aussi la position étrange de nombreux candidats vis-à-vis de la notion même de morale : dans certaines copies, cette notion se trouve presque hypostasiée, à tel point qu'on en parle comme s'il s'agissait d'une personne ou d'une entité substantielle. « La morale dit ceci, la morale interdit cela, la morale recommande de, cela contrevient à la morale... ». Il y a là sans doute une attention plus grande à apporter à la précision de l'expression, mais il y a aussi un problème de fond : celui justement de se contenter de raccourcis qui rassemblent sous des substantifs creux ce qu'on ne veut pas s'astreindre à déployer analytiquement. « La morale », invoquée et répétée à outrance, est ainsi le cache-misère d'une pensée qui se refuse à dire de quoi elle parle.

Deuxième traitement-type se prêtant à un escamotage du sujet : le traitement « par la question du libre arbitre ». Ici encore, ce travers pouvait partir d'une bonne intention et naître de la nécessaire interrogation sur les fondements ou les conditions de possibilité de la responsabilité, mettant en avant la conscience explicite de ses actes et le caractère libre de la décision. Que la réflexion sur l'articulation entre responsabilité et liberté, sur la liberté comme condition de possibilité de la responsabilité puisse constituer un moment essentiel de la réflexion, cela ne fait pas le moindre doute. Mais trop souvent, au lieu d'explorer de façon plus profonde cette articulation, les candidats s'en sont saisis comme d'un prétexte pour se concentrer sur la seule question de la liberté, dans un affrontement stéréotypé, schématique et stérile entre partisans et adversaires du libre arbitre, perdant entièrement de vue la notion même de responsabilité, sinon par un ultime retour purement cosmétique dans les dernières lignes du devoir. Trop souvent ce lien entre responsabilité et libre arbitre n'a pas vraiment été interrogé. Or en philosophie contemporaine (mais au moins depuis Hobbes) ce qu'on appelle le compatibilisme est une thèse très souvent défendue : et on voit mal pourquoi elle a été tant négligée. Tout un courant de la philosophie contemporaine, de Moritz Schlick à Hart, Frankfurt ou Dennett s'efforce de penser la responsabilité, qu'elle soit légale ou morale, en la découplant de la question métaphysique de la liberté. Certes, le jury n'attendait bien sûr pas que les candidats connaissent forcément ces derniers éléments du débat. Mais cette ligne de réflexion pouvait être abordée par des moyens très classiques. La simple lecture du chapitre VIII de *l'Enquête sur l'entendement humain* de Hume aurait permis d'éviter de supposer, comme presque toutes les copies le font, que la responsabilité suppose le libre-arbitre et est incompatible avec le déterminisme. Les candidats qui ont souvent eu recours à la pensée spinoziste pour critiquer la notion de libre-arbitre, et, ce faisant, paraissaient vouloir par là liquider la question de la responsabilité, pensent-ils vraiment que le sujet spinoziste ne réponde pas et n'ait pas à répondre de ses actes ? En rabattant le sujet sur la seule opposition absolue du libre arbitre et du déterminisme, de nombreuses copies se sont également empêchées de penser la possibilité de degrés de responsabilité. Au contraire, quelques-unes des très bonnes copies se sont précisément donné pour projet de retrouver un sens à la responsabilité par delà la critique ou l'indécidabilité de la question métaphysique du libre arbitre humain.

A ce premier travers, il nous faut ajouter un second, qui pèse presque aussi lourdement et concerne également l'articulation du sujet au « domaine » préparé pendant l'année. Il nous paraît important d'insister sur ce point. La définition du programme de l'année, à savoir pour cette session « la morale », ne signifie pas que le sujet proposé aux candidats se tiendra tout entier dans ce seul domaine ou que la perspective problématique qu'on doit adopter sur lui doit s'en tenir strictement à des considérations morales. Encore moins s'agit-il, comme trop de copies se sont donné pour programme de faire, de limiter sa problématique à interroger l'appartenance de la responsabilité au domaine de la morale et l'importance de la place qu'elle y occupe, comme si le domaine étudié devait nécessairement compléter le sujet proposé ou, pire, s'y substituer. La définition du domaine signifie seulement que le sujet aura son lieu privilégié d'ancrage dans le domaine précisé. Le sujet ne doit ainsi pas être un prétexte qui servirait à montrer sa connaissance du domaine, meilleur moyen de tomber dans le hors sujet ; au contraire, le sujet pose un problème à l'analyse, que la connaissance que l'on a du domaine au programme donne les moyens de traiter. Mais est-il une seule question morale qui, examinée dans toute son extension et sa profondeur, n'engage pas aussi d'autres domaines de l'activité philosophique ? La richesse du traitement d'une question et l'intelligence de l'articulation d'une réflexion est souvent liée à la transversalité du sujet par rapport à différents domaines. Envisager un sujet philosophiquement, c'est aussi l'envisager dans toute son extension. Le sujet proposé n'était pas « la responsabilité morale », mais bien « la responsabilité ». Et de la même manière que, l'année dernière, le sujet sur la délimitation de l'humain n'obligeait en aucune manière à s'en tenir à l'apport positif des sciences humaines, bien au contraire, il n'était nullement exigé cette année de s'en tenir au seul champ de la morale ou de l'éthique. Or trop de copies, alors même qu'elles manifestaient pourtant souvent la prise de conscience de cette possible transversalité de la notion, se sont interdit, parfois explicitement, de la penser dans toute son extension en prenant à la lettre la restriction au domaine proposé. Toute restriction imposée au sujet doit provenir de l'analyse interne du concept et doit être justifiée, mais non pas être imposée pour des raisons académiques contingentes.

Entendons-nous bien : il ne s'agit pas de relativiser l'importance de la définition du programme et son rôle dans la préparation des candidates et candidats. Il ne s'agit pas non plus de dire qu'un traitement exclusivement moral du sujet ne pouvait pas produire d'excellentes copies : bien au contraire, certains des meilleurs travaux pouvaient, malgré cette restriction à la seule acception morale de la responsabilité, produire

de très belles analyses, emportant entièrement l'adhésion du jury. Il n'en reste pas moins qu'en escamotant d'emblée les sens juridiques, politiques, historiques,... de la responsabilité, les candidats restreignaient la portée du sujet et se privaient de certaines perspectives essentielles sur la question, qui auraient permis d'enrichir encore leur réflexion. Ce n'est pas un hasard si bon nombre de copies qui ont accepté d'entrer dans des considérations juridiques et de tenter une élucidation de la responsabilité légale, même en s'en tenant à une approche minimale et peu élaborée techniquement, ont beaucoup gagné à le faire, notamment en début de réflexion, pour faire progresser l'analyse conceptuelle. Et même si la réflexion s'orientait sur l'approfondissement d'un sens proprement moral de la responsabilité, cette spécificité pouvait-elle vraiment s'affirmer sans le confronter à ses autres acceptions, tout particulièrement juridiques ? Cette prise en compte des différents sens possibles de la responsabilité aurait au moins permis de ne pas s'en tenir à cette identification facile et molle entre « responsabilité » et « moralité » que nous dénonçons ci-dessus. Elle aurait permis aussi de donner à la réflexion un tour souvent plus concret, plus richement illustré, plus subtil et nuancé, plus en prise sur les aspérités du réel.

Enfin, en distinguant différents registres de la responsabilité, elle aurait permis de sortir d'une approche souvent beaucoup trop globale et générale, s'attachant à « la » responsabilité comme à un absolu. Peu de copies ont en effet interrogé la forme même du sujet, et l'article défini qu'il comportait. Cette formulation tendait à substantier ou essentialiser la responsabilité, à la poser comme une valeur absolue ou un idéal. Mais ne pouvait-on pas interroger cette formulation même, qui pouvait tendre à faire de la responsabilité une attitude morale générale ? Redisons-le : la responsabilité n'est pas seulement une valeur ou une attitude morale, elle décrit d'abord le lien de causalité qu'il y a entre un individu et « son » acte. Tous les sens de la responsabilité n'impliquent donc pas de jugement de valeur, au contraire de ce que l'essentialisation de « la » responsabilité peut laisser penser. Et cette interrogation sur le singulier du sujet pouvait nous amener à nous rendre attentifs à la multiplicité de ses acceptions, à l'étagement de ses diverses significations, à la complexité de leurs relations, à la reconnaissance de degrés divers de responsabilité et d'un certain nombre de tensions voire de conflits possibles de responsabilités, au pluriel, que l'absoluité de l'article défini au singulier pouvait là aussi masquer trop facilement.

L'épreuve écrite de philosophie générale est avant tout un exercice d'argumentation et doit donc se présenter comme tel, en s'efforçant le plus possible à la clarté, à la rigueur et à la production d'un discours sachant rendre raison de lui-même. Aucune thèse ne doit être avancée sans être justifiée et aucune ne peut être abandonnée sans que soit donnée une justification de cet abandon. Cette argumentation doit trouver son impulsion et son fil directeur dans la position d'une problématique ferme, claire et précise en introduction, qui peut être exprimée sous la forme d'une question ou déclinée selon un tout petit nombre de questions clairement articulées entre elles. L'introduction ne doit pas se perdre dans la juxtaposition désordonnée d'une multitude incontrôlée de questions (on en a compté jusqu'à 18 !), qui annonce immanquablement un développement sans charpente et fouillis. Mais on a pu lire encore des introductions où l'on était bien en peine de trouver le moindre problème précis, ce qui produisait inmanquablement un développement sans structure, sans enjeu et voué à l'échec. Le moment de l'introduction est aussi celui où le candidat ou la candidate doit dégager dans toute leur force les enjeux fondamentaux attachés au sujet et manifester ainsi un véritable appropriation de la charge problématique contenue par la notion en jeu. Enfin, l'introduction doit prendre le soin d'annoncer clairement et explicitement le plan du développement qui va suivre, tant le travail de problématisation est intimement solidaire de son déploiement dans une structure articulée qui lui donnera sa profondeur et son extension. Un nombre non négligeable de copies continuent à ne pas présenter de plan, ou à le présenter de façon tellement nébuleuse ou allusive qu'il n'a guère d'utilité pour le lecteur. Ajoutons qu'un plan ne consiste évidemment pas en la simple juxtaposition de développements indépendants, sans lien ni continuité, mais dessine un cheminement de pensée qui doit lui aussi être justifié. L'articulation des différentes parties doit déjà être sensible dès l'annonce du plan en introduction, et elle devra surtout être clairement explicitée dans la continuité du développement, notamment par un véritable travail sur les transitions qui doivent faire apparaître la justification et la nécessité du passage d'une perspective à une autre, de l'approfondissement d'un niveau de la réflexion à un autre, de l'abandon d'une thèse au profit d'une autre. Rappelons qu'en aucune manière un plan digne de ce nom ne peut surgir de la simple juxtaposition de références doctrinales, mais qu'il doit naître au contraire d'une argumentation menée en son nom propre par la candidate ou le candidat.

Mais il est clair qu'une argumentation vraiment profonde passera par la mobilisation d'éléments de doctrines philosophiques et d'histoire de la philosophie opportunément convoqués et précisément développés. Les candidats et candidates doivent bannir tout usage seulement allusif de références à peine esquissées, et la multiplication inconsidérée de mentions de titres d'ouvrages et de noms qui fonctionnent seulement comme autant d'arguments d'autorité. Nous attendons la restitution d'arguments et non pas la simple mention d'une thèse, encore moins d'un nom propre. Restituer un tel cheminement de pensée, retrouver la justification d'une position prend du temps et réclame un véritable développement. Les candidats et candidates doivent s'efforcer de construire un exposé de la pensée de l'auteur qui soit par lui-même compréhensible et convaincant, dans un véritable effort pédagogique, et non pas se contenter de simples rappels de thèses, qui laissent le soin au lecteur de compléter l'argumentation. Les meilleurs devoirs sont justement ceux qui ont su s'attarder à

vraiment justifier les positions auxquelles ils se réfèrent, témoignant d'une véritable familiarité avec les ouvrages qu'ils évoquaient ou les pages qu'ils analysaient. Cette familiarité ne peut naître que d'une lecture de première main des ouvrages mentionnés, ou même seulement de certains passages bien choisis de ces œuvres, durant les années de préparation. Or trop peu de copies témoignent d'un tel effort personnel de lecture. Les candidates et candidats doivent être persuadés que citer un auteur dont ils ne savent rien ou presque rien ne peut que les desservir et que se contenter de simples résumés doctrinaux piochés ici ou là ne produit que des récitation plates et convenues.

Mais à l'inverse, ces développements doctrinaux ne devront pas se perdre dans une évocation de l'œuvre dans son ensemble, même dans ses aspects qui ne concernent pas la thèse qu'il s'agit de démontrer. Il y a là un équilibre à atteindre entre la simple allusion et le détour hors-sujet. Des parties entières de devoir paraissent être des résumés déjà tout prêts de « la philosophie morale de Kant », « la philosophie de Spinoza », « l'eudémonisme d'Aristote » qu'on déploie ainsi pour eux-mêmes et qu'on essaie ensuite, maladroitement et artificiellement, de rattacher au sujet proposé, dans les dernières lignes de la présentation. Il faut bien sûr au contraire que la référence doctrinale soit appelée par un moment déterminé d'une analyse conceptuelle et d'une argumentation menée en son nom propre par le candidat ou la candidate, seul moyen d'en justifier la nécessité et de se limiter à ce qui concerne le sujet et fait vraiment progresser la réflexion.

On pouvait ainsi retrouver les mêmes auteurs cités aux deux extrémités de l'éventail des notes : mais dans un cas, ils étaient réduits à une simple mention expéditive, stéréotypée, voire caricaturée ou déformée jusqu'au contresens ; et dans l'autre cas, leur pensée était véritablement et fidèlement déployée, avec une précision et un sens de l'analyse qui forçaient l'admiration. La pensée d'Emmanuel Levinas a été beaucoup mobilisée cette année : c'était évidemment une référence tout à fait pertinente, mais elle se réduisait malheureusement le plus souvent à la simple mention de l'absolue « transcendance du visage », à peine prolongée par des développements psychologisant qui avaient plus à voir avec la littérature sentimentale qu'avec la profondeur de *Totalité et infini*, et dont la répétition convenue induisait un profond effet de lassitude sur les correcteurs. Mais sur le fond de cette litanie décevante se détachaient soudain des exposés proprement admirables, lumineux, sachant restituer avec patience et minutie chacun des moments de l'argumentation et à en tirer l'essentiel pour notre sujet.

La référence quasi omniprésente à la philosophie pratique kantienne a été aussi l'objet de traitements très inégaux et trop souvent désolants. On ne peut que regretter qu'une telle référence doctrinale, qui, par excellence, appartient au patrimoine philosophiques des hypokhâgnes et khâgnes soit le plus souvent cantonnée à un résumé très plat et stéréotypé, une forme de kantisme sans tension théorique, scolaire et édulcoré bien loin d'une véritable fréquentation des œuvres de Kant lui-même. Trop de candidats se sont limités à l'évocation vague d'une ou deux formulations de l'impératif catégorique, à peine explicitées et justifiées, parfois très approximativement rendues, et rapidement assimilées à la toute-puissance d'une loi inhumaine. Les mêmes s'en sont tenus à l'affirmation schématique d'une fondamentale autonomie de l'homme, assimilée abusivement à une totale souveraineté du sujet sur lui-même, dans une parfaite transparence de soi à soi, pour définir une moralité identifiée comme notre responsabilité. Mais ces développements ne parvenaient pas vraiment à faire de cette dernière notion le véritable centre de leur utilisation de la référence kantienne et peinaient à identifier les passages les plus topiques de l'œuvre. Les analyses des deux premiers livres de la *Religion dans les limites de la simple raison* sur le mal radical ont été très rarement évoqués. Et beaucoup de candidats ont semblé faire fond sur une connaissance théorique effective de la liberté humaine conçue comme libre-arbitre d'où serait déduite la légitimité de notre obligation morale et la formulation même de notre devoir, inversant en cela le véritable sens de la déduction kantienne qui remonte toujours de la reconnaissance de l'absolue impérativité du devoir jusqu'à la reconnaissance du « fait de la raison » et l'admission de la liberté comme simple postulat de la raison pure pratique.

De même, la référence sartrienne, elle aussi très convoquée, s'est le plus souvent limitée à une simple mention de la conférence *L'existentialisme est un humanisme*, elle-même malheureusement fréquemment réduite à la seule évocation du sempiternel exemple du dilemme de l'étudiant devant choisir entre sa mère et la résistance... Hans Jonas est très souvent venu faire une rapide apparition au détour d'un paragraphe, au prétexte que le candidat ou la candidate avait bien en mémoire le titre d'un ouvrage comportant la notion étudiée. Mais il ou elle en tirait si peu pour la progression de sa propre réflexion que cette mention en devenait purement décorative. Mais, à l'inverse, nous avons eu également de belles utilisations du *Principe Responsabilité*, qui permettaient un approfondissement considérable de la notion dans le mouvement d'une argumentation maîtrisée, dont elle constituait souvent le troisième temps, et qui ouvraient l'analyse vers la question de la responsabilité à l'égard des générations futures et les nouvelles figures de la responsabilité qu'engagent les possibilités apocalyptiques inhérentes aux usages de la technique moderne. Rares cependant ont été les copies à avoir utilisé certaines distinctions fines qui auraient pu enrichir leur propos, comme celle qu'il établit entre une responsabilité *au passé*, se contentant de reconnaître sa responsabilité dans une action au risque de confiner à l'irresponsabilité voire à l'arrogance (« J'ai mal agi, je l'assume et j'en assume les conséquences »), et une responsabilité *au futur* – celle qui se reconnaît, de manière inquiète, responsable du devenir possible d'une réalité, particulièrement l'enfant. *Eichmann à Jérusalem*, d'Hannah Arendt a été également une ressource très sollicitée, pour le meilleur et pour le pire (un peu trop souvent pour le pire, tant la thèse de l'ouvrage a été mal cernée et mal rattachée à la problématique de la responsabilité) : certains devoirs en faisaient un usage précis et pertinent, attentif à la subtilité de la position de l'auteure (mais qui aurait parfois

pu être davantage confrontée aux apports de l'historiographie contemporaine sur la figure d'Eichmann), là où d'autres se contentaient d'un raccourci caricatural et allusif, allant jusqu'à identifier la reconnaissance de la « banalité du mal » à une pure et simple déresponsabilisation absolue d'Eichmann, alors même qu'il s'agissait plutôt d'y reconnaître un autre figure de la responsabilité. On pourra regretter que d'autres textes de Arendt n'aient pas davantage été sollicités, comme ces développements de *Condition de l'homme moderne* faisant du pardon et de la promesse deux modalités permettant de sauver l'action humaine des deux écueils de l'irréversible et de l'imprévisible. On peut d'ailleurs s'étonner que la notion de pardon, comme pouvant me délier d'une responsabilité pourtant bien réelle mais écrasante, ait été très peu évoquée, tout comme cette modalité de la responsabilité que représente la capacité de promettre. Avec ce sujet, le jury s'attendait à être inondé de références à la fameuse distinction wébérienne entre « éthique de la conviction » et « éthique de la responsabilité » : il l'a été dans une certaine mesure, mais moins qu'il ne l'imaginait. Par delà certaines caricatures, elle a parfois donné lieu à de bons usages, conscients du caractère limité de la portée de cette distinction, caractérisant deux façons d'envisager l'action politique. Elle pouvait également être interrogée et dialectisée, tant une éthique de la conviction ne peut se rendre entièrement aveugle aux conséquences de l'application des principes, et une éthique de la responsabilité ne peut, dans son pragmatisme même, faire abstraction de toute référence à des principes.

L'éthique aristotélicienne était une référence utile au traitement de la notion de responsabilité. Souvent, les copies s'y sont référées au sujet de la notion de *phronèsis*, qui aurait fourni l'exemple de cette qualité qui consiste à faire preuve de responsabilité, à ne pas agir à la légère, à peser les conséquences de ses actes au sein d'un examen délibératif. Si elle n'est pas dépourvue de sens, cette assimilation demandait toutefois davantage de justification qu'on n'en trouvait généralement. Car la *phronèsis* peut se définir succinctement comme la vertu intellectuelle qui permet, grâce à une délibération bien conduite, de sélectionner les meilleurs moyens en vue de la réalisation d'une fin bonne. La valeur éthique de la fin qu'on poursuit y est donc d'emblée inscrite, ce qui n'est pas nécessairement le cas de l'esprit de responsabilité. Surtout, le *phronimos*, s'il sait peser les conséquences de ses actes, ne se résume pas à cela: sa supériorité se manifeste aussi dans son aptitude à agir efficacement. L'intérêt principal de l'éthique aristotélicienne se situait, en réalité, en amont des développements sur la *phronèsis*, dans les premiers chapitres du livre III de l'*Éthique à Nicomaque*, consacrés aux notions de volontaire et d'involontaire ou, selon une traduction plus exacte, de ce qui est de plein gré ou malgré soi. Tout développement portant sur les conditions, les critères, ainsi que les limites de la responsabilité d'un agent vis-à-vis de son acte et de ses conséquences éventuelles pouvait y trouver des éléments précis d'analyse. En *Éthique à Nicomaque* III 1-3, Aristote définit l'acte volontaire (ou accompli de plein gré) comme celui dont on est le principe. Ce statut de principe, poursuit-il, doit répondre à deux critères: 1. l'absence de contrainte ou de violence; 2. la connaissance de ce que l'on fait et des conditions dans lesquelles on le fait. Ces deux conditions remplies impliquent qu'un agent est bel et bien principe de son acte, que ce qu'il fait dépend de lui et qu'il en est donc responsable. Aristote procède également à un examen approfondi de ces deux critères, ce qui le conduit à préciser le périmètre de la responsabilité. Le premier critère – celui de la contrainte – ne peut rendre l'acte involontaire (et donc déresponsabiliser) qu'à deux conditions: que cette contrainte s'exerce de l'extérieur et que la contrainte dépossède totalement l'agent de son statut de principe de l'acte. Dans le premier cas, cela signifie que les contraintes intérieures, comme celles que certaines passions peuvent exercer sur ma rationalité, ne font pas de mon acte quelque chose d'involontaire. Je suis mes passions tout autant que ma raison et ce que j'accomplis sous l'emprise de la passion dépend bien de moi; j'en reste donc responsable. Si quelqu'un, en revanche, me prend la main de force pour gifler mon voisin, je ne suis plus maître de mon action. Mais cela ne vaut qu'à la condition que cette contrainte extérieure soit irrésistible, c'est-à-dire qu'elle m'ôte totalement la possibilité de faire autrement. Les pressions qui s'exercent sur moi de l'extérieur et qui m'amènent donc à faire ce que je n'aurais pas initialement souhaité faire, mais que je décide tout de même, ne me dépossèdent donc pas totalement de mon acte. Si, dans la tempête, le capitaine d'un navire décide de jeter sa cargaison par-dessus bord, il reste donc bien le principe de son acte et peut avoir à en répondre. Il s'agit en fait d'un acte mixte, qui peut circonscrire ou atténuer la responsabilité, mais non pas l'annuler. Quant à l'ignorance, Aristote distingue entre agir dans l'ignorance et agir par ignorance. Le premier cas est illustré par l'homme ivre qui ne sait pas ce qu'il fait. Toutefois, ce n'est pas l'ignorance le principe de son action, mais lui-même; il en reste donc responsable. Dans le second cas, en revanche, c'est l'ignorance qui devient le principe de l'action; c'est parce que je n'ai pas connaissance de l'une ou l'autre des circonstances de mon action que je fais ce que je fais. S'il se trouve que cette ignorance n'est pas coupable, que je n'avais pas les moyens de la lever, je ne suis alors ni le principe de mon acte, ni responsable de ses conséquences. On notera que les questionnements, fréquents dans les copies, sur les limites de la responsabilité le long de la chaîne infinie des conséquences d'un acte pouvaient trouver ici un élément de réponse.

Nous avons eu également le plaisir de voir apparaître quelques références bienvenues à la philosophie morale dite analytique, notamment par le biais d'un recours très massif aux œuvres de Ruwen Ogien, qu'il concerne la défense d'une éthique minimale ou la question de la faiblesse de la volonté. Même si ces dernières pouvaient trop souvent être évoquées de façon caricaturale et même si l'articulation de la défense d'une « éthique minimale » à la question de la responsabilité était loin d'être toujours bien maîtrisée, elle a pu donner lieu à de fort bons usages et montre le bénéfice que peut tirer le khâgneux de cet élargissement des traditions de pensée auxquelles il a l'habitude de se référer. Cet apport de la philosophie analytique a contribué

à la réussite d'une des meilleures copies, se caractérisant par la profondeur de sa problématisation, la précision de son analyse conceptuelle et la mobilisation toujours bienvenue d'une érudition stupéfiante. Partant d'une référence à *L'Étranger* de Camus, elle a su construire une argumentation d'une impeccable rigueur, alliant le recours à des développements classiques (appuyés notamment sur Max Weber, Hannah Arendt, Jaspers), à des références analytiques beaucoup plus originales mais tout aussi pertinentes, empruntées non seulement à Ruwen Ogien, mais aussi à Strawson, Mead ou Vincent Descombes, s'engageant dans une problématisation serrée des rapport entre intention et action à partir des *Carnets* de Wittgenstein et des analyses si difficiles d'Elizabeth Anscombe dans *L'Intention*, recourant également à la psychologie morale de Piaget ou Kohlberg, pour s'orienter *in fine* vers le passage d'une « responsabilité de... » à une « responsabilité pour... » qui mobilisait l'éthique du « care », Lévinas, Simone Weil, Hans Jonas et la philosophie environnementale d'Arne Næss, tout en discutant la question des effets indirects des actions à partir de *L'Éthique sans visage* de Stéphane Chauvier. L'accumulation de noms ne doit pas inquiéter : chacune de ces références était clairement et subtilement déployée et intégrée à la continuité d'une forte argumentation personnelle, illustrée d'exemples empruntés aussi bien à une fable de La Fontaine, qu'à l'adolescence délinquante, à l'infidélité conjugale, à la pollution atmosphérique ou à la question de la responsabilité en cas d'accident entre des voitures sans conducteur, dite « Google cars ». Inutile de dire le bonheur des correcteurs après la lecture d'un tel tour de force, qui ne pouvait que recueillir la note la plus élevée.

Comme souvent en philosophie morale, le défaut d'exemples précis, accompagnés d'analyses détaillées, était souvent une lacune extrêmement dommageable à l'ensemble de la copie, qui se retrouvait enfermée alors dans une abstraction un peu stérile. Les candidats doivent en être convaincus : la pratique de la description empirique ou phénoménologique, l'analyse approfondie d'exemples tirés de l'expérience quotidienne ou de leur vaste culture historique, littéraire et artistique, la construction *ad hoc* d'expériences de pensée pertinentes et clairement déployées, l'évocation de situations précises dans laquelle la question de la responsabilité est véritablement problématique ne peuvent que faire progresser l'analyse conceptuelle de façon décisive. Il n'en va pas là seulement d'éléments d'illustration ou d'ornementation de la réflexion, dont on pourrait se dispenser facilement. Il semble que trop souvent le travail personnel de préparation des candidats et candidates se soit limité à l'apprentissage de quelques doctrines de philosophie morale, sans y adjoindre la réflexion sur un ensemble de cas concrets, d'exemples (fournis par les auteurs eux-mêmes, ou par des sources extra philosophiques) accompagnés de leur analyse et des éventuelles discussions qui les ont entourés. Car si ces exemples peuvent servir des analyses pertinentes, encore faut-il s'être donné en amont les moyens d'en débattre au-delà des simples catégories du "bien" et du "mal", du "normal" et de "l'anormal" et d'en tirer une véritable signification conceptuelle : cela réclame une familiarisation avec cette pratique, tout au long des années de préparation. Les quelques copies capables de se livrer à une réflexion approfondie et critique sur des cas aussi ordinaires que la responsabilité d'un adulte envers ses enfants, ou de l'irresponsabilité d'un homme ignorant, ont offert à leur lecteur un contenu autrement solide que bien des résumés doctrinaux approximatifs.

Ce recours à l'analyse d'exemples ou de situations précises où la question de la responsabilité se pose vraiment aurait considérablement aidé les candidates et candidats à s'approprier le sujet proposé et à dépasser une position du problème trop schématique ou abstraite, notamment en référence à la question décisive des limites de la responsabilité. Certaines copies (mais finalement assez peu nombreuses quand on pense à la culture classique qu'a pu accumuler le khâgneux moyen) ont su tirer parti d'une réflexion approfondie sur les ambiguïtés de « la faute tragique » et le geste final d'Œdipe de se crever les yeux. Une copie en particulier a su déployer tout au long de l'argumentation, en y revenant avec patience et constance, une riche référence à l'Antigone de Sophocle. Par des analyses concrètes du rapport du sujet à ses propres actions, certaines très bonnes copies ont su déployer la question des limites de la responsabilité en dépassant la seule opposition de l'acte volontaire et conscient et de l'acte involontaire ou non-pleinement conscient de lui-même et de ses conséquences. C'était aussi un des intérêts du sujet d'amener la réflexion à repenser ce découpage rigide du volontaire et de l'involontaire, et de la reconduire, en pensant les limites de la responsabilité, aux limites de l'éthique elle-même. Si la caractère passionnel d'un acte peut être considéré comme atténuant la responsabilité, il était opportun de poser la question de savoir dans quelle mesure nous étions responsables de nos passions elles-mêmes, de leur développement comme de leur maîtrise, rejoignant par là une dimension très classique de la réflexion. Pouvons-nous nous sentir responsables de ce qui se joue en nous, malgré nous, parfois à notre insu ? Si une première étape de la réflexion semble le rejeter, son approfondissement peut amener à reconnaître que nous sommes amenés parfois à nous sentir en devoir de répondre de ce qui n'a pas été voulu explicitement par nous, comme pouvait le montrer la question de la responsabilité quant à nos rêves, que nous ne décidons pas mais qui peuvent révéler quelque chose de nous-mêmes dont nous nous sentons malgré tout que nous devons répondre, réflexion plus originale et pourtant présente dès Platon, Aristote, Plotin ou Thomas d'Aquin.

Mais n'est-ce pas le destin de toute action, s'engageant dans le monde en vue de le transformer, de se charger aussi de ce qui n'a pas été explicitement l'objet d'une intention ? Ne nous revient-il pas toujours d'assumer et de répondre de ce que nous n'avons pas voulu, de la situation dans laquelle notre action se déploie et qui devient nôtre par là ? Décidant de nous-mêmes, et résolu à répondre de nous-mêmes, nous avons aussi à reprendre dans notre décision ce que nous n'avons pas décidé, mais à quoi nous devons aussi

donner sens. Ce que nous n'avons pas voulu et choisi, nous avons cependant aussi souvent à l'assumer et à en répondre, engageant dès lors une compréhension de la responsabilité qui ne se réduit plus au simple modèle causal de ce dont nous serions l'auteur pleinement volontaire et conscient. Un des enjeux du sujet pouvait précisément être de reconnaître puis de dépasser ce premier modèle et une distribution trop simple entre le volontaire et l'involontaire. Tout acte n'entraîne-t-il pas d'ailleurs toujours un excès par rapport au projet conscient et volontaire qui en était à l'origine ? Comme le dirait Hegel, dans la *Phénoménologie de l'esprit* « l'agir est lui-même cette scission : l'acte de se poser soi-même pour soi-même et en face de cela de poser une extériorité effective étrangère », laquelle, ce faisant, est aussi dépendante de la causalité naturelle, du cours du monde et de l'histoire, et des interactions imprévisibles avec d'autres intentions et actions humaines, qui peuvent en détourner, en déformer, en retourner même l'intention première. Il faut dialectiser ici la relation de l'individu à son acte : il est d'un côté son acte, qu'il revendique comme sien et dans lequel il se retrouve, son être n'étant peut-être en dernière instance que la série de ses actions ; mais il ressent toujours une part d'étrangeté dans cet acte qui lui échappe toujours aussi, dans lequel il ne se reconnaît pas entièrement, et qui peut même avoir des conséquences non seulement imprévues mais aussi catastrophiques, se retournant contre le projet même, sans que nous puissions pourtant nous en dédouaner dans le seul repli de l'intériorité d'une psychologie des intentions. Nombre de copies ont ainsi convoqué la figure de la « belle âme » et son repli confortable dans l'intériorité, mais malheureusement ont souvent limité à cette seule évocation la référence hégélienne, alors qu'une connaissance plus approfondie (qui souvent fait malheureusement défaut aux khâgneux) aurait pu leur apporter beaucoup. Une réflexion sur les conséquences voulues, les conséquences non voulues mais prévues et tolérées (qu'on pense par exemple aux dommages collatéraux de certaines frappes militaires) et les conséquences imprévues voire imprévisibles de nos actions constituaient ainsi une ligne de réflexion féconde dont se sont saisis nombre de candidats et candidats, parfois avec grand profit, et qui pouvait être menée soit à partir de références très classiques (qu'on pense à la critique pascalienne de la « direction d'intention » des jésuites), soit à partir des ressources de certains débats très contemporains où elle reste particulièrement vivante.

On voit que s'engageait par là une compréhension de la responsabilité qui au delà d'un modèle strictement causal limité à un acte déterminé, engageait la constitution même de la personne morale dans sa continuité. La responsabilité est certes celle d'un acte accompli une fois pour toutes et qui peut entraîner des conséquences imprévues. Mais cette responsabilité ne pèse pas comme une détermination figée et seulement écrasante. Nous devons certes répondre, mais à cette réponse succède une autre réponse qui peut décider du sens de la première. Une nouvelle action peut rectifier ou reprendre la précédente, et la responsabilité se pose alors dans la continuité de la série des actions de l'individu, dans la négativité continuellement en action de sa liberté, comme une responsabilité qui assume aussi ce qui ne vient pas seulement de notre décision pleinement volontaire et consciente, qui ne nie pas non plus l'imprévisibilité des conséquences de nos actes, mais qui cherche sans cesse à la compenser, une responsabilité par laquelle l'individu s'affirme, progressivement et de plus en plus, comme auteur de sa propre vie en dessinant une autonomie toujours fragile.

Certaines copies (mais là encore trop peu) ont su également se saisir de la dimension problématique engagée par la distinction entre le « faire » et le « laisser faire », entre l'acte et l'omission. Que nous soyons responsables non seulement de ce que nous faisons, mais de ce que nous laissons faire en n'intervenant pas, la seule existence d'une sanction pour non-assistance à personne en danger suffit à l'attester. Du serpent de Carnéade qu'évoque Cicéron au dilemme du tramway chez Philippa Foot et Judith J. Thomson, il y a là toute une tradition d'arguments autour de cette question qui pouvait richement nourrir nombre de développements. Mais si s'abstenir d'empêcher un mal est moralement équivalent à le causer directement, tout mal auquel nous ne nous sommes pas opposés pourra nous être imputé et le nombre infini d'omissions dont nous nous rendons fatalement coupables menace de donner une extension sans limite à notre responsabilité, à l'image de certaines formes de conséquentialisme radical ou d'utilitarisme social. Mais cette extension maximale peut aussi être considérée comme la négation par dilution extrême de tout véritable concept de responsabilité. Si nous sommes également responsables de tous et de tout, sans tenir compte des asymétries du paysage moral et sans restriction aucune, ne sommes-nous plus en définitive responsables de rien ni de personne en particulier ?

Une conception maximaliste de la responsabilité n'est-elle pas également en jeu, mais en un autre sens, dans le rapport de l'individu libéral contemporain à lui-même et certaines pathologies qui le frappent. Si nombre de copies ont pu s'efforcer de rendre compte du fardeau que peuvent représenter la responsabilité et son sentiment, si avec Sartre, elles ont pu parfois aussi approfondir l'angoisse comme affect fondamental de l'exercice de notre libre responsabilité, elles auraient pu également mobiliser certaines analyses sociologiques comme celle d'Alain Ehrenberg qui voit dans la montée exponentielle de la dépression une « maladie de la responsabilité » d'un sujet désormais dégagé du modèle disciplinaire de gestion des conduites qui mettait en avant des règles d'autorité et de conformité à des interdits déterminés par la place de chacun dans la société, mais soumis à des normes qui incitent aujourd'hui chacun à l'initiative individuelle et à la réalisation de soi, plongeant chacun dans un sentiment continu d'insuffisance quant à l'accomplissement de cette exigence et dans une fondamentale fatigue d'avoir à devenir soi-même. On ne saurait trop conseiller aux candidates et candidats de recourir aussi aux apports des sciences humaines et sociales dans le traitement des questions qui sont offertes à leur réflexion.

La complexité passionnante de toutes ces questions pouvait nourrir la réflexion et nous avons su gré à toutes les copies qui ont su se saisir d'au moins un de ces fils pour déployer leurs analyses, avec nuances et subtilités. Bien évidemment, Il ne s'agissait pas de développer chacun de ces problèmes et il n'est nullement exigé d'évoquer les références doctrinales ici mentionnées. Il n'y a là que quelques indications possibles pour le traitement d'un sujet qui, comme toujours, reste fondamentalement ouvert à une multitude d'approches pertinentes possibles, susceptibles chacune de produire de spectaculaires réussites. Encore une fois, les copies que nous avons pu lire cette année étaient dans leur globalité d'un niveau satisfaisant, et nous sommes tout particulièrement reconnaissants d'avoir pu lire les meilleures d'entre elles, dans cette diversité d'approches et de styles qui font toute la richesse et la vie de l'activité philosophique.